

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 1^{er} juillet 2021

2021 / 108b

Régie eau et assainissement : Facturation « eau potable » - instauration de la redevance prélèvement sur la ressource en eau

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 44

Nombre de délégués titulaires absents : 31

. Dont suppléés : 2

. Dont représentés : 6

Votants : 52

Le 1^{er} juillet 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes, convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de l'Isle-sur-le-Doubs (25250) sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président.

PRÉSENTS :

Bruno BEAUDREY (Etrappe), Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), Raymond BOBY (Bournois), Claude BOURIOT (L'Isle sur le Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Christophe BOUVIER (Médière), Thierry CHIERICI (Tournans), Martine COLLERY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Marc-André DODIVERS (Blussans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins), Marc FARINE (Roche-lès-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Edwige GARRESSUS (Hyémondans), Michel GONIN (Viethorey), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Gérard HOUILLON (Montussaint), Claude HUEBER (Onans), Philippe JANUEL (Avilley), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Martine LOHSE (l'Isle sur le Doubs), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), Virginie MERCIOL (Marvelise), René MOREL (Pays-de-Clerval), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs), Joëlle PAHIN (L'Isle sur le Doubs), André PARROT (Désandans), Alain PASTEUR (Arcey), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Frédérique PETITJEAN (Branne), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Chantal PIGNAUT (L'Isle sur le Doubs), Alain ROTH (L'Isle sur le Doubs), Marcel SALLES (Anteuil), Thierry SALVI (Rougemont), Cyril SIMONIN (Appenans), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Liefroy), Laurent TOURTIER (L'Isle sur le Doubs), Emilie TYROLE (Fontenelle-Montby), Michel VERDIERE (Arcey), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval),

ABSENTS EXCUSÉS :

Georges CONTEJEAN (Geney), Claude COURGEY (Rougemont), Séverine DUCROUX (Rougemont), Pascal FALLOT (Rang), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), Gilles SAULNIER (Tallans), Francis USARBARRENA (l'Isle sur le Doubs), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs).

ABSENTS SUPPLÉS :

Danièle NEVERS (Cuse et Adrisans), représentée par sa suppléante Virginie MAURIVARD, Olivier PERRIGUEY (Mancenans), représenté par son suppléant Philippe PARPANDET

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Marie-Odile BONDENET (Accolans), *pouvoir à Raymond BOBY*, François HERMOSILLA (Faimbe), *pouvoir à Laurent TOURTIER*, Chantal JACQUEMIN (Arcey), *pouvoir à Michel VERDIERE*, Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT*, Michel LAURENT (L'Isle sur le Doubs), *pouvoir à Alain ROTH*, Valérie ULMANN (Arcey), *pouvoir à Michel VERDIERE*.

ABSENTS :

Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (Uzelle), Fabienne CARRIQUI (Huanne-Montmartin), Christophe CATALA (Cubrial), François CIRESA (Soye), Sylvain DUBOIS (Romain), Christophe DUPONT (Arcey), Pierre FILET (Montagney-Servigney), Annie GROSJEAN (Nans), Claude HALM (Fontaine-lès-Clerval), Nathalie PARENT (Sourans), Pierre PEGEOT (La Prétière), David POSTIF (Rognon), Jean-Pierre VAILLET (Puessans). Fabrice VRILLACQ (Gémonval), Victor ZUAN (Abbenans).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Catherine LAIGNEAU

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2021/ 108b

Régie eau et assainissement : **Facturation « eau potable » - instauration de la redevance prélèvement sur la ressource en eau**

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau, indique à l'assemblée que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est une taxe collectée par l'Agence de l'Eau auprès des personnes publiques prélevant de l'eau dans le milieu naturel.

Elle est un instrument économique de la gestion quantitative de l'eau, visant à atteindre une meilleure adéquation de la demande aux volumes disponibles.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau auprès des personnes publiques prélevant de l'eau dans le milieu naturel est calculée en appliquant au volume d'eau prélevé des taux qui tiennent compte de l'usage de l'eau prélevée.

Cette redevance est assise sur le volume d'eau prélevé dans le milieu naturel au cours d'une année. Elle est due par la personne effectuant le prélèvement et versée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

Le distributeur répercute dans sa facturation aux abonnés au service d'eau potable la charge financière que représente pour son service cette redevance, en faisant apparaître un tarif unitaire au m³ distribué dans la sous rubrique "préservation des ressources en eau" de la rubrique "distribution d'eau potable".

Ainsi, il appartient au conseil communautaire de fixer, sur la base de la délibération du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, le montant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, fixée sur la base des mètres cubes d'eau potable prélevés.

Considérant que le montant reversé à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée pour cette redevance est lié au montant recouvré sur les factures des abonnés,

Considérant que le volume prélevé à la source d'eau brute diffère du volume facturé du fait de divers facteurs dont le rendement des équipements,

Considérant que le montant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau délibéré par l'Agence de l'Eau est converti sur la base de mètres cube d'eau potable facturés,

Considérant la validation de cette redevance, lors du conseil d'exploitation du 21 juin 2021,

Il est donc proposé d'appliquer le montant suivant sur les factures d'eau pour l'année 2022 :

Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau : 0.11 € HT/m³ facturé

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve l'application du montant suivant sur les factures d'eau pour l'année 2022 :

Nature de la redevance	Année 2022
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0.11 € HT/m³ facturé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 2

Abstention : 5